Volet B Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur *19309091* belge



Déposé 27-02-2019

Greffe

N° d'entreprise : 0721624867

Dénomination : (en entier) : B.L CARS

(en abrégé):

Forme juridique: Société privée à responsabilité limitée Starter

Siège: Chaussée d'Alsemberg 842

(adresse complète) 1180 Uccle

CONSTITUTION (NOUVELLE PERSONNE MORALE, OUVERTURE Objet(s) de l'acte :

SUCCURSALE)

Il résulte d'un acte, reçu le 26 février 2019, par Eric THIBAUT de MAISIERES, notaire associé de résidence à Saint-Gilles, exerçant sa fonction dans la société privée à responsabilité limitée dénommée « Eric THIBAUT de MAISIERES & Guy DESCAMPS - Notaires Associés », ayant son siège social à 1060 Bruxelles, Avenue de la Toison d'Or 55 boîte 2, inscrite au registre des sociétés civiles de Bruxelles sous le numéro 0833.554.454., en cours d'enregistrement que :

Monsieur NGUEPING Parco Honoré, né à Yaoundé (Cameroun), le 3 mars 1995, domicilié à 9400 Ninove, Pollarestraat 176,

a constitué une société privée à responsabilité limitée Starter et dont les statuts contiennent notamment les dispostions suivantes :

DENOMINATION: B.L CARS

SIEGE: 1180 Uccle, chaussée d'Alsemberg

OBJET : La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, soit seule par ou avec autrui, pour son compte ou pour le compte de tiers, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement

- * la location de véhicules avec ou sans chauffeur, l'achat de véhicules utilitaires et de remorques de transport, neuf ou d'occasions :
- * L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, le leasing, de véhicules neufs et/ou d'occasions, de tous carburants et lubrifiants et autres produits ayant un rapport avec le domaine automoteur, l' outillage se rapportant ou non au secteur automoteur, de pièces détachées et accessoires automobiles ou automoteurs en général, diesel, électriques, hydrauliques, électriques et pneumatiques, de pneus et chambres à air pour tous véhicules.

Toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à :

- * L'achat et la vente en gros et en détail des produits cosmétiques, de toilette, produits de beauté, maquillages, de parfumerie, des mèches et accessoires divers.
- * L'exploitation d'un salon de coiffure et cabinet d'esthétique comprenant toutes activités relevant du secteur de la coiffure, de l'esthétique, du stylisme du bien être en général en ce compris, sans que la liste soit limitative, manucure, pédicure médicale et soins esthétiques, massages, saunas et hammam.
- * L'import, l'export, la distribution et la vente en gros et détail de textile, vêtements en tissus et en cuir, tissus, chaussures pour hommes, dames, enfants et articles et accessoires de coutures, neufs, de seconde main et en dépôt, articles d'orfèvreries, joailleries, d'horlogeries de bijouterie, produits et articles de récupération et friperie.
- * L'entretien et la réparation en mécaniques, électricité, électronique, diesel-service, ainsi que dans les domaines hydrauliques et pneumatiques, de tout véhicule automoteurs, particuliers ou utilitaires, ainsi que de leurs remorques. L'atelier de carrosserie, de dépannage, démolition et soudure en tout genre.
- * La vente en gros et en détail, l'importation et l'exportation des denrées alimentaires de tout genre. des boissons alcoolisées ou non, des vins, liqueurs et spiritueux.
- * L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, en gros ou en détail, des articles de papeterie et bureautique, documents pré imprimés ou non, emballages et packaging, du matériel informatique

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Réservé au Moniteur belge

Volet B - suite

(hardware, software), copieurs, imprimantes, relieuses, cadeaux d'affaires et articles de décoration. * La vente en gros et en détail, l'importation et l'exportation, des matériaux de construction, matériel industriel, matériel électrique et électronique, sanitaire et de plomberie.

- * La vente en gros et en détail, l'importation et l'exportation des appareils, des machines électroménagers et ménagers, articles ménagers, télévision, hi-fi, vidéo, dvd et leurs accessoires.
- * Le service d'externalisation des achats, fournitures et services non stratégiques des entreprises. Prester, pour compte propre ou pour autrui, tous services administratifs, financiers, informatiques, commerciaux, de téléphone, à destination des entreprises ou des particuliers.
- * Toutes activités relevant du secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du débit de boissons, tels que notamment l'exploitation d'hôtels, restaurants, tavernes, cafés, drugstores, snack-bar, nightclub, cafétérias et autres établissements similaires ; ainsi que l'élaboration de plats préparés, à consommer sur place, à emporter ou à livrer à domicile, en ce compris notamment l'activité de traiteur.
- * Le transport national et international de colis, matériaux, l'affrètement de personnes, de toutes choses et d'animaux, de toutes marchandises, produit en tout genre tel que véhicules, œuvre d'arts, machines, appareillages divers, outillages, plantes, fleurs, produits d'alimentation, cette énumération est énonciative et non limitative. Cette énonciation n'est pas limitative, mais simplement exemplative. La société peut d'une façon générale faire en Belgique ou à l'étranger tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant, directement ou indirectement, à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter, directement ou indirectement, entièrement, ou partiellement, la réalisation. Ces diverses activités seront autorisées si les accès à la profession nécessaires sont octroyés et respectés.

 Elle peut s'intéresser par voie de souscription, de participation, d'acquisition, de cession, d'apport ou

de fusion ou autrement, dans toutes affaires, entreprises, associations ou sociétés, belges ou étrangères, crées ou à créer, ayant un objet analogue ou connexe au sien ou de nature à favoriser son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits. Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.

DUREE : La société est constituée pour une durée illimitée.

CAPITAL : Le capital social est fixé à trois mille euros (3.000,00 €).

Il est représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

RESERVES ET BENEFICES : L'assemblée générale fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement d'un quart au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve. Cette obligation de prélèvement existe jusqu'à ce que le fonds de réserve ait atteint le montant de la différence entre 18.550 euros et le capital souscrit.

Le solde est mis à la disposition de l'assemblée générale qui en détermine l'affectation, étant toutefois fait observer que chaque part sociale confère un droit égal dans la répartition des bénéfices. LIQUIDATION : le solde restant sera partagé conformément aux dispositions légales.

GERANCE – POUVOIRS : Tant que la société ne comporte qu'un seul associé, elle est administrée soit par l'associé unique, soit par une ou plusieurs personnes physiques, associée ou non, nommées avec ou sans limitation de durée ; soit dans les statuts, soit par l'associé unique agissant en lieu et place de l'assemblée générale.

En cas de pluralité d'associés, la société est administrée par un ou plusieurs mandataires, personnes physiques, associés ou non.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la totalité des pouvoirs de la gérance lui est attribuée. S'ils sont plusieurs et sauf organisation par l'assemblée d'un collège de gestion, chaque gérant agissant seul, peut accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui intéressent la société.

Chaque gérant représente la société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Chaque gérant peut déléguer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire.

ASSEMBLEE ANNUELLE : Il est tenu chaque année, au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, une assemblée générale ordinaire le **troisième mardi du mois de juin à 18 heures**. Si ce jour est férié, l'assemblée est remise au premier jour ouvrable suivant.

EXERCICE SOCIAL : L'exercice social commence le **premier janvier et finit le trente et un décembre** de chaque année.

Le premier exercice social débutera le jour du dépôt au greffe d'un extrait du présent acte et finira le 31 décembre 2019.

NOMINATION:

- Est appelé aux fonctions de gérant non statutaire pour une durée illimitée, Monsieur **NGUEPING Parco Honoré**, prénommé, ici présent et qui accepte. Son mandat est gratuit.
- Compte tenu des critères légaux, le comparant décide de ne pas nommer de

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Réservé Moniteur

Volet B suite

commissaireréviseur.

- La SPRL AMOUSSA & PARTNERS CONSULTING, ayant son siège social à 1180 Uccle, Parvis Saint-Pierre 12 ayant comme représentant Monsieur AMOUSSA Ganiyou Charly, ou toute autre personne désignée par elle, est désignée en qualité de mandataire ad hoc de la société, afin de signer tous documents et de faire toutes les déclarations nécessaires en vue de l'inscription de la société à la banque carrefour des Entreprises et auprès de l'Administration de la TVA, l'ONSS. Aux effets cidessus, le mandataire ad hoc aura le pouvoir de prendre tous engagements au nom de la société, faire telles déclarations qu'il y aura lieu; signer tous documents et en général faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour l'exécution du mandat lui confié.

- Le comparant décide que tous les engagements ainsi que les obligations qui en résultent, et toutes les activités entreprises antérieurement à ce jour, au nom et pour compte de la société en formation, sont repris par la société présentement constituée.

Cependant, cette reprise n'aura d'effet qu'au moment où la société jouira de la personnalité morale. Elle jouira de cette personnalité morale à partir du dépôt de l'extrait des statuts au greffe du tribunal compétent.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

(sé) Eric Thibaut de Maisières,

Notaire associé à Saint-Gilles

Mentionner sur la dernière page du Volet B :